



CLUB D'UTILISATION CHIENS DE CHASSE 76

Association loi 1901 affiliée à l'Association Canine de Seine-Maritime

Société Centrale Canine
Monsieur Jean Lassandre
Président CUNCA
155, avenue Jean Jaurès
93300 AUBERVILLIERS

Objet : Paiement par carte bancaire
GESCON

Valmont, le 3 juin 2019

Monsieur le Président,

Nous venons d'être avertis par le Crédit Mutuel que celui-ci appliquera la directive DSP2 à partir du 14 septembre prochain :

« À compter du 14 septembre 2019, les normes techniques de la directive européenne relative aux services de paiements dans le marché intérieur, dite DSP2, entreront en vigueur. Cette réglementation vise à renforcer le niveau de sécurité des paiements et à protéger les consommateurs en imposant des procédures d'authentification forte pour l'accès aux comptes et les opérations de paiements ».

Cette modification nous touche profondément et de ce fait nous ne pouvons continuer à offrir aux différents organisateurs « notre module de paiement par carte bancaire » tel qu'il existe aujourd'hui avec accès à un sous-compte par internet, ce que nous regrettons fortement.

Nous cherchons bien entendu une solution à ce changement et pour l'instant nous ne pouvons gérer et sous certaines conditions que cinq organisateurs (CSA, CEB, SCCA, CUSCA40, CUCC76) en espérant pouvoir revenir à la situation précédente le plus rapidement possible (Horizon 2020).

Dans l'attente de cette régularisation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean-françois FOUQUAY
Président

Copie : Monsieur Joël CHAUVET